



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00165

Numéro SIREN : 382 439 776

Nom ou dénomination : 2 SEVRIENNE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2017 sous le numéro de dépôt 1950

**Greffé du tribunal de commerce de NIORT**

18 RUE MARCEL PAUL  
BP 8818  
79028 NIORT CEDEX 9  
Tél : 0549791440  
Fax : 0549736658  
www.infogreffe.fr

**LES CONSEILS D'ENTREPRISES - ME  
JAMES BRENTOT AVOCAT**

143 AV de Keradennec  
QUIMPER CEDEX  
29334 QUIMPER CEDEX

Nos références : / CLEM

NIORT, le 14 Juin 2017

***Certificat de dépôt d'acte(s) de société***

*Numéro d'identification :* 382 439 776  
*Numéro de gestion :* 1991 B 00165  
*Forme juridique :* Société par actions simplifiée  
*Dénomination :* 2 SEVRIENNE SERVICE  
*Adresse :*  
ZAE les Grands Ravards  
79410 Saint-Gelais

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

*Numéro du dépôt:* 1950  
*Date du dépôt:* 14/06/2017

- *Acte en date du : 11/05/2017*  
Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire  
*Décision:* Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

Le Greffier,



**2 SEVRIENNE SERVICE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 460 265 euros**  
**Siège social : ZAE Les Grands Ravards, 79410 Saint Gelais**  
**382 439 776 RCS Niort**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 MAI 2017**

.....  
.....

**QUATRIEME RESOLUTION**

Les mandats de la société Ouest Conseils Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Odile Ricoult, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de :

- renouveler le mandat de la société Ouest Conseils Audit , Commissaire aux Comptes titulaire, pour une nouvelle période de six (6) exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- conformément aux dispositions de l'article L.823-1 al.2 du Code de commerce, de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.....  
.....

Pour extrait certifié conforme

\_\_\_\_\_  
Société **Groupe TPM**  
Présidente  
Représentée par Franck Citarel

